

<http://pierre-alainmillet.fr/2017-1929-Marche-a-bons-de>



Conseil de métropole du 22 mai 2017

les premières dépenses suite au déclassement A6.A7

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ces 3 délibérations sont les premières consécutives au déclassement de l'A6-A7 et la prise en charge par la métropole de ce qui ne sera plus une autoroute urbaine, ni un bouchon parait-il, mais nous verrons cela plus tardâ€!

Les trois délibérations précisent bien entendu que ces avenants sont sans incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché. Cependant, nous comprenons bien qu'ils ne sont pas sans incidence sur les dépenses réelles.

Ce n'est certainement pas le dossier le plus compliqué faisant suite à ce déclassement, mais justement, il nous semble qu'il devrait tout de suite s'inscrire dans une démarche globale qui donne une réelle visibilité sur les coûts qui sont ou seront engagés par la métropole.

Nous avons exprimé nos inquiétudes sur les effets reports de ce déclassement, report de circulations bien sûr, mais aussi reports budgétaires des projets de PPI qui seraient moins prioritaire que les conséquences du déclassement.

Nous demandons que ce déclassement fasse l'objet d'une opération globale suivie en tant que telle dans la PPI, et permettant de comparer les recettes promises par l'état et les dépenses réelles.